

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **Structurer et piloter le projet IA de son organisation touristique**

Présentation de la formation

L'IA est déjà présente dans les organisations touristiques institutionnelles. Un grand nombre de collaborateurs l'utilisent au quotidien, sur des usages variés et souvent non coordonnés. C'est une force, mais aussi un signal : il est temps de passer à l'étape suivante.

Les moteurs de réponse génératifs transforment en profondeur la façon dont les visiteurs recherchent une destination, un hébergement ou une activité. Les contenus produits sans méthode perdent en visibilité. Et souvent, les usages se multiplient dans les équipes sans cadre commun. Sans projet structuré, les gains restent locaux, fragmentés et difficiles à mesurer. Surtout, la structure passe à côté de ce que l'IA peut réellement apporter : un levier de performance touristique à l'échelle de toute l'organisation.

Car une organisation qui structure son projet IA ne se contente pas d'optimiser ses outils. Elle se donne les moyens de développer un projet touristique plus ambitieux : une meilleure connaissance de ses visiteurs, une communication plus efficace, une offre mieux valorisée, des équipes plus productives et une capacité accrue à répondre aux nouvelles exigences du marché. C'est ce travail de fond, souvent négligé au profit des usages immédiats, qui fait la différence entre une organisation qui subit la transformation IA et une organisation qui en tire parti.

Ces deux jours sont dédiés à transformer ces pratiques individuelles en projet collectif structuré. Vous y construisez, à partir de votre propre contexte et en échangeant avec des pairs du secteur, les fondations de votre feuille de route IA : un diagnostic de maturité, des chantiers prioritaires, une gouvernance opérationnelle et les premières briques d'une charte responsable.

Si poser un projet IA est accessible, le conduire dans la durée est une autre affaire. Entre l'ambition et le terrain, il y a des arbitrages à faire, des ressources à calibrer et une organisation à embarquer. Cette formation intègre cette réalité : vous apprendrez à distinguer ce qui est faisable rapidement de ce qui demande du temps, à rester agile face aux évolutions, et à construire un projet qui tient dans la durée. Vous repartez avec une méthode, des outils et vos premières décisions prises en connaissance de cause.

Points forts

- **Une formation ancrée dans la réalité des OGD** : exemples, cas d'usage et démonstrations construits sur les enjeux concrets des offices de tourisme, CDT, CRT et agences de développement touristique.
- **La force du collectif entre pairs** : les échanges entre directeurs et responsables d'organisations touristiques institutionnelles enrichissent autant que les apports méthodologiques, dans un cadre qui respecte la confidentialité stratégique de chacun.

- **Une posture de décideur, pas de technicien** : vous n'apprenez pas à maîtriser un outil, vous apprenez à comprendre ce que l'IA peut faire pour votre organisation et à décider où la placer en priorité.
- **Des ateliers individuels guidés qui produisent en séance** : chaque participant travaille sur son propre contexte et repart avec ses propres livrables, directement réutilisables dans sa structure.
- Une méthodologie éprouvée : diagnostic partagé, priorisation par matrice Impact x Faisabilité, structuration d'une gouvernance adaptée à votre organisation.
- **La dimension réalisme et agilité intégrée** : arbitrer entre l'ambition du projet et les ressources disponibles, construire une feuille de route qui tient face aux contraintes du terrain.
- **Un dispositif qui ne s'arrête pas à la formation** : option d'accompagnement post-formation pour sécuriser la mise en œuvre et maintenir la dynamique dans la durée.

Objectifs de la formation

Objectif 1 : évaluer la maturité IA de son organisation, définir les orientations et identifier les chantiers prioritaires

Réaliser une autoévaluation de maturité IA pour sa propre structure, identifier les enjeux stratégiques associés, définir les orientations du projet IA et utiliser la matrice Impact x Faisabilité pour prioriser les chantiers en arbitrant entre ambition et ressources disponibles.

Objectif 2 : comprendre et initialiser un chantier IA dans son périmètre de responsabilité

Identifier ce qu'est un chantier IA, ses ingrédients clés (cas d'usage, livrable, responsable, ressources, indicateurs de succès) et les étapes de sa mise en œuvre, afin d'être en capacité d'initier et de suivre sa réalisation après la formation.

Public attendu : cette formation s'adresse aux directeurs et responsables d'organisations touristiques institutionnelles souhaitant structurer et piloter le projet IA de leur structure :

- Directeurs exécutifs et directeurs adjoints d'offices de tourisme, SPL tourisme et agences de développement touristique.
- Directeurs et responsables de service au sein de comités départementaux du tourisme et de comités régionaux du tourisme.
- Responsables de pôles (communication, ingénierie, relations partenaires, qualification de l'offre) impliqués dans la conduite de projets transversaux.
- Référénts IA ou chefs de projet numériques au sein d'une organisation touristique institutionnelle.

Effectif : 5 à 8 participants par session. En deçà de 5 participants, la richesse des échanges entre pairs ne peut être garantie ; au-delà de 8, la personnalisation des ateliers individuels est compromise.

Prérequis

- Occuper une fonction de direction ou de responsabilité de service au sein d'une organisation touristique institutionnelle (office de tourisme, CDT, CRT, agence de développement touristique ou fédération régionale du tourisme).
- Avoir une vision globale de sa structure, de ses enjeux et de ses principaux processus internes.
- Disposer d'une pratique régulière d'au moins un outil d'IA générative (ChatGPT, Claude, Gemini ou équivalent) dans un contexte professionnel, ou avoir suivi une formation d'initiation aux IA génératives.
- Disposer d'un ordinateur portable avec accès internet et d'un compte actif sur au moins un outil d'IA générative, opérationnel avant le premier jour de formation.
- Compléter le questionnaire de positionnement et la fiche de préparation individuelle transmis en amont (30 à 45 minutes au total).

Méthodes et moyens pédagogiques

Une logique en deux temps : comprendre d'abord, décider ensuite

La première journée est principalement consacrée aux apports : panorama du paysage IA appliqué aux OGD, évolutions récentes, familles de chantiers possibles, risques et cadre éthique. La deuxième journée bascule vers la mise en pratique : autoévaluation de maturité, priorisation des chantiers, gouvernance et initialisation des fiches chantiers.

Une approche qui respecte la confidentialité stratégique de chacun

En format inter-entreprises, les ateliers de cadrage et d'identification de chantiers se font en réflexion individuelle, avec partage volontaire en plénière. Les participants travaillent sur leur propre contexte sans exposer leurs données stratégiques. Les ateliers de cas d'usage se font sur des exemples génériques OGD construits par le formateur.

Une pédagogie par la preuve

Démonstrations en direct sur des cas OGD concrets, illustrations documentées, exemples sectoriels issus d'offices de tourisme, CDT et CRT. Chaque apport théorique est immédiatement illustré par un cas réel.

Des livrables individuels produits en séance

Chaque participant repart avec ses propres productions : grille d'autoévaluation de maturité IA, cartographie de ses chantiers prioritaires sur matrice, ébauche de gouvernance adaptée à sa structure, fiche chantier initialisée, trame de charte IA et feuille de route synthétique pour les 6 à 12 mois à venir. Ces livrables sont directement réutilisables dans sa structure après la formation.

La force du collectif entre pairs

Les échanges entre directeurs et responsables d'OGD enrichissent autant que les apports méthodologiques. Les retours d'expérience croisés, les questionnements partagés et les débats entre pairs constituent une valeur ajoutée propre au format inter-entreprises.

Des ressources mises à disposition durant la formation

Grille de maturité IA détaillée, trame de baromètre RH de maturité IA à déployer auprès des équipes, tableau de bord projet IA, trame de charte éthique, exemples d'objectifs stratégiques et de chantiers IA appliqués aux OGD, sélection de fiches pratiques id-rezo directement applicables aux organisations touristiques institutionnelles, et accès à des assistants IA dédiés (projets Claude, custom GPTs, Gems Gemini, agents Le Chat Mistral ou assistants Copilot) pour accompagner la construction et le suivi du projet IA après la formation.

Modalités d'évaluation et de suivi

En amont : le questionnaire de positionnement individuel permet à chaque participant d'identifier le niveau de maturité IA de sa structure et au formateur d'adapter le dispositif au profil réel du groupe. L'évaluation est intégrée à la formation de façon continue et progressive.

En cours de formation : deux évaluations formatives, une par objectif pédagogique.

Pour l'objectif 1, chaque participant complète en séance une grille d'autoévaluation de maturité IA pour sa structure et positionne ses chantiers sur la matrice Impact x Faisabilité.

Pour l'objectif 2, chaque participant initialise une fiche chantier complète sur une priorité identifiée pour sa structure. Le formateur évalue la pertinence et la cohérence de chaque production via une grille d'évaluation formative individuelle.

En fin de formation : questionnaire de satisfaction

Moyens matériels et technologiques

Matériel indispensable pour participer

- Un ordinateur portable personnel ou professionnel avec accès internet (connexion haut débit stable), par participant.
- Un compte actif sur au moins un outil d'IA générative : ChatGPT, Claude, Gemini ou équivalent, opérationnel avant le premier jour de formation. Un compte payant est fortement recommandé pour bénéficier pleinement des fonctionnalités utilisées durant la formation.

Matériel fourni par le formateur

- Support de présentation complet transmis aux participants durant la formation.
- Accès aux ressources pédagogiques sur un espace partagé : grilles, matrices, trames et fiches pratiques.
- Accès à des assistants IA dédiés pour les ateliers et le suivi post-formation : projets Claude, custom GPTs, Gems Gemini, agents Le Chat Mistral ou assistants Copilot.

Dates : jeudi 1^{er} et mardi 20 octobre 2026, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Durée : 14 heures

Format : à distance

Déroulement du stage : apports théoriques et méthodologiques, ateliers pratiques (sur les cas des participants), supports visuels, supports pédagogiques pour chaque participant.

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Formateur : Benoit DUDRAGNE

Programme : joint en annexe

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :
Cochez la case selon le statut de l'employeur du participant : adhérent ou non adhérent.

Adhérent Atout France : frais de formation

995,00 € HT X = €
199,00 € (TVA 20 %) X = €
1 194,00 € TTC X = €

Non adhérent Atout France : frais de formation

1 243,00 € HT X = €
248,60 € (TVA 20 %) X = €
1 491,60 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise.

Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant **jeudi 24 septembre 2026** à isabelle.chevassut@atout-france.fr

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr au plus tard **jeudi 24 septembre 2026, à 17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le

Pour l'organisme

Signature, nom et qualité du signataire

.....

.....

Cachet de l'organisme

Pour Atout France

Adam OUBUIH

Directeur Général

Pour ordre

Philippe MAUD'HUI

Directeur Observation, Qualité et
Développement Durable